
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Jean-Pierre Vigneault	13 février 2009	6 pages.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Jean-François Guay	20 juillet 2009	1 page.
3.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Renée Caron	13 février 2009	1 page.
4.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Richard Saint-Pierre	6 juillet 2009	1 page.
5.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Richard Saint-Pierre	13 février 2009	1 page.
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	17 juillet 2009	1 page.
7.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	16 février 2009	1 page.
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Hélène Chagnon	16 juillet 2009	1 page.
9.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Hélène Chagnon	6 février 2009	1 page.
10.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Jean Dionne	26 janvier 2009	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Line Drouin	23 septembre 2009	1 page.
12.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Line Drouin	16 juillet 2009	2 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Line Drouin	5 mars 2009	2 pages.
14.	Ministère des Transports	Direction de la Chaudière-Appalaches	Luc Tremblay	11 juin 2009	1 page.
15.	Ministère des Transports	Direction de la Chaudière-Appalaches	Luc Bilodeau	9 décembre 2008	2 pages.
16.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	13 juillet 2009	1 page.
17.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	26 janvier 2009	1 page.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	8 juillet 2009	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	5 février 2009	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	11 février 2009	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	27 juillet 2009	2 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	20 février 2009	2 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Alain Boutin	20 juillet 2009	4 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Ruth Drouin	26 février 2009	5 pages.
25.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Normand Giguère	17 juillet 2009	2 pages.

Le 13 février 2009

Monsieur Guy Sanfaçon
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

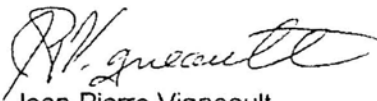
Objet : Analyse, d'un point de vue de santé publique, de la recevabilité de l'étude d'impact sur
l'environnement du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute
Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis
Dossier # 3211-05-424

Monsieur,

En réponse à votre demande, dans votre correspondance du 22 janvier dernier, nous vous faisons parvenir notre analyse, d'un point de vue de santé publique, de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis.

Telle que soumise, nous estimons que l'étude d'impact sur l'environnement est recevable pour son dépôt officiel auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Toutefois, à notre avis, certains éléments de cette étude méritent d'être précisés ou complétés afin de mieux poursuivre l'analyse du projet d'un point de vue de santé publique. Nous vous invitons à prendre connaissance de nos quelques questions et commentaires au promoteur dans le document joint.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Jean-Pierre Vigneault
Coordonnateur
Services de santé et environnement et
de santé au travail

JPV/AM/mn

p. j.

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE L'ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE
ET DE LA ROUTE 171 À LÉVIS**

**Étude d'impact sur l'environnement
Analyse de la recevabilité d'un point de vue
de santé publique**

Questions et commentaires

par

La Direction de santé publique et de l'évaluation de
Chaudière-Appalaches

Au nom du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Rédaction : André Morasse

Février 2009

RÉSUMÉ

Telle que soumise, nous estimons que l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis est recevable pour son dépôt officiel auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Toutefois, à notre avis, certains éléments de cette étude méritent d'être précisés ou complétés afin, d'une part, de mieux poursuivre l'analyse du projet d'un point de vue de santé publique et, d'autre part, d'informer encore mieux la population sur les impacts du réaménagement de l'échangeur.

Les questions et commentaires que nous désirons formuler portent sur les éléments qui suivent.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 1- INTRODUCTION

Le projet de réaménagement présenté étant relativement complexe, il serait intéressant de joindre à cette section, une carte présentant la zone à l'étude. L'identification des différents éléments qui sont graduellement introduits (rues, chemins, voie ferrée, ruisseaux, certains bâtiments, parc industriel, etc.) dans l'étude d'impact faciliterait, dès le départ, une bonne compréhension du projet et permettrait de s'y référer à tout moment. De plus, nous tenons à souligner que la voie ferrée du CN qui constitue un élément important de la zone d'étude, ne semble identifiée sur aucune figure ou carte du document.

Par ailleurs, nous sommes étonnés de constater que l'amélioration du climat sonore du secteur, déjà relativement élevé, ne figure pas parmi les objectifs du promoteur.

CHAPITRE 3- DESCRIPTION DU MILIEU

3.4 Milieu humain

3.4.2 Aménagement et utilisation du territoire

3.4.2.5 Alimentation en eau potable

En page 71, il est indiqué que « sept puits ont été échantillonnés en 2006 afin de caractériser la qualité de l'eau ». Peut-on préciser la ou les dates d'échantillonnages? Les résultats d'analyse ont démontré une contamination biologique et physicochimique de certains de ces puits. Le promoteur peut-il confirmer que les propriétaires des puits contaminés ont été informés des résultats d'analyse et des mesures à prendre en fonction des recommandations pour la qualité de l'eau potable établies par Santé Canada tel qu'indiqué dans le document mais également, en fonction du règlement sur la qualité de l'eau potable (c. Q-2, r.18.1.1) du Québec?

Par ailleurs, nous tenons à souligner que nous ne retrouvons pas dans la liste des documents consultés (page 155), le document de Santé Canada consulté tel qu'indiqué en page 171.

3.4 Milieu humain

3.4.7 Climat sonore

3.4.7.1 Méthodologie

Le promoteur peut-il expliquer pourquoi il n'a pas jugé utile d'inclure le bruit provenant de la circulation ferroviaire à l'évaluation du climat sonore actuel et projeté? La fréquence (quotidienne ou hebdomadaire) de passage des convois ferroviaires à cet endroit n'est-elle pas suffisamment élevée pour avoir un impact sur le climat sonore.

Par ailleurs, même si la relocalisation, par la Ville de Lévis, de l'intersection du chemin Filteau (nouvelle intersection rue Industrielle/route Lagueux) ne fait pas partie du projet de réaménagement soumis à l'étude d'impact, il aurait été souhaitable d'évaluer le climat sonore avant l'aménagement de cette nouvelle intersection. Cela aurait permis de connaître l'émergence sonore pour les bâtiments résidentiels et les logements multiples qui font face à la nouvelle intersection rue Industrielle/chemin Bolduc et d'intervenir au besoin. À notre avis, puisque la modification du climat sonore à cet endroit découle indirectement du projet de réaménagement de l'échangeur soumis à l'étude d'impact (réalignement du chemin Demers en face de la rue Filteau), celle-ci aurait avantage à être incluse dans l'étude d'impact. De plus, ceci permettrait de mieux informer la population relativement aux impacts sur le climat sonore qu'auront l'ensemble des interventions réalisées dans la zone à l'étude.

CHAPITRE 5- ÉVALUATION DES IMPACTS

5.1 Approche méthodologique

5.1.3 Méthode spécifique au climat sonore

Il serait préférable de déplacer la figure 5.1 de la page 110, à la page 109.

5.4 Milieu humain

5.4.2 Activité économique (commerciale et industrielle)

5.4.2.1 Impacts découlant de la construction

En page 122, second paragraphe, il est précisé que « six commerces de types hébergement, restaurants, casse-croûte, dépanneurs et stations services ont répondu au questionnaire ». Peut-on préciser combien la zone d'étude compte de commerces de ce type? De plus, il est dit que « La majorité de ces répondants estime que l'accessibilité sera réduite, d'où une baisse probable de la clientèle et du chiffre d'affaires ». Le promoteur peut-il préciser si « la littérature et les études d'impact réalisées pour des projets similaires » dont il a pris connaissance évalue la perte d'emploi potentielle en raison de la baisse du chiffre d'affaires?

5.4.5 Sols potentiellement contaminés

« Considérant l'application de ces mesures, les impacts pressentis face aux sites potentiellement contaminés seront éliminés. » Ne peut-on pas prévoir un impact positif suite à la décontamination de sols contaminés?

5.4.11 Climat sonore

5.4.11.1 Impacts découlant de la construction

Les informations présentées au haut de la page 136 devraient être présentées sous forme de tableau (numérotation et titre) afin de pouvoir l'inscrire dans la liste des tableaux et permettre ainsi d'y référer plus facilement.

Par ailleurs, au lieu d'utiliser le terme « bruit ambiant » ne serait-il pas préférable d'utiliser le terme « bruit initial »?

5.4.11.2 Impacts découlant de la présence et de l'exploitation

Impacts sonores

Il est vrai qu'« aucun bâtiment résidentiel ne devrait subir un impact sonore fort ou moyen ». Toutefois, nous notons que 28 d'entre eux enregistreront vraisemblablement un impact sonore faible. En fait, une seule résidence bénéficiera d'une baisse du niveau sonore. De plus, cette évaluation ne tient pas compte de la modification du climat sonore à l'intersection rue Industrielle/chemin Bolduc dont nous avons fait mention précédemment. Or, nous constatons que le réaménagement de l'échangeur, s'il en améliore la capacité, la fonctionnalité et la sécurité, n'a pas réussi à améliorer le climat sonore de la zone d'étude. En fait, les niveaux sonores auxquels sont exposés notamment les occupants des habitations du chemin de la Coopérative (en bordure de la route Lagueux) et de celles de l'intersection rue Industrielle/chemin Bolduc se situeront en 2012 entre 55 et 65 dB(A) pour le Leq_{24h} et entre 55 et 60 dB(A) la nuit. En comparaison, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande, pour éviter une gêne modérée pendant la journée et la soirée, de ne pas dépasser 50 dB(A). Pour la nuit, l'OMS recommande de ne pas dépasser 45 dB(A). Compte tenu de ce qui précède et, dans le but de profiter de l'opportunité du réaménagement de l'échangeur pour améliorer le climat sonore de la zone à l'étude, le promoteur a-t-il évalué des options d'aménagement qui pourraient favoriser une diminution des niveaux sonores le long des axes routiers et particulièrement aux deux endroits mentionnés précédemment?

Par ailleurs, toujours dans le but de mieux informer la population sur les impacts qu'auront l'ensemble des interventions réalisées dans la zone d'étude et, le cas échéant, d'en atténuer les conséquences sur le milieu, nous croyons qu'il aurait été pertinent d'inclure les rues Commerciale et Industrielle à l'évaluation du climat sonore.

ÉLÉMENT ADDITIONNEL

Éclairage

Nous constatons, à la lecture de l'étude d'impact, que le promoteur ne donne aucune information sur l'éclairage de l'échangeur. Le promoteur peut-il donner des détails sur le sujet. En quoi l'éclairage planifié permettra-t-il d'accroître la sécurité des utilisateurs dont notamment, celle des piétons et des cyclistes? Le promoteur a-t-il évalué l'impact de l'éclairage sur les occupants des résidences à proximité des voies de circulation?

CHAPITRE 6- PLAN D'URGENCE ET PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

6.2 Programme de surveillance

Au premier paragraphe de cette section, on peut lire « Au début des travaux, le plan de suivi acoustique sera implanté lorsque nécessaire pour les zones sensibles au bruit, soit essentiellement, dans le présent cas, les zones résidentielles ». Est-ce que cela signifie que le suivi acoustique ne s'appliquera pas aux bâtiments résidentiels en zone commerciale comme c'est le cas, par exemple, pour les résidences du chemin de la Coopérative?

Par ailleurs, nous aimerions savoir si le promoteur prévoit effectuer du dynamitage lors des travaux de réaménagement de l'échangeur. Si c'est le cas, peut-il confirmer qu'il fera appliquer les procédures prévues à cet effet dans le *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation*?

6.3 Programme de suivi

À notre avis, le programme de suivi acoustique en phase d'exploitation devrait inclure les rues Commerciale et Industrielle. Est-ce le cas?

Le 20 juillet 2009

M. Hubert Gagné
Ministère du développement durable
De l'environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
675 boul. René Lévesque Est
Québec (Québec) G1R5V7

**OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact environnemental :
Réaménagement de l'autoroute Jean Lesage et de la route
171 à Lévis**

Monsieur,

Tel que demandé j'ai analysé le document « Étude d'impact sur l'environnement du Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean Lesage et de la route 171 à Lévis – réponses aux questions et commentaires du MDDEP »

À notre avis, le promoteur du projet a répondu adéquatement aux questions et commentaires que lui a adressés le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

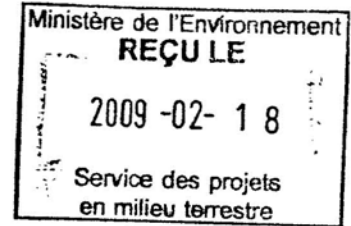
Conséquemment, le MAPAQ n'a pas d'autres commentaires à formuler sur le projet cité en rubrique.

Le conseiller en aménagement du territoire,

Jean-François Guay

JEAN-FRANÇOIS GUAY M.SC.

Le 13 février 2009



Madame Marie-Claude Thériège, Chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact environnemental :
Réaménagement de l'autoroute Jean Lesage et de la route 171 à Lévis**

Madame,

Tel que vous en avez fait la demande, voici nos commentaires relativement à l'objet cité en rubrique.

À notre avis, le promoteur du projet a répondu adéquatement à la directive du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs en regard des éléments détaillés ci-dessus.

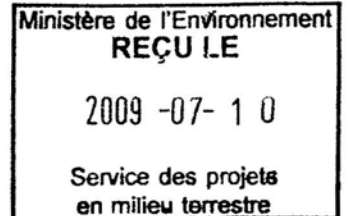
Conséquemment, le MAPAQ considère recevable l'étude d'impact environnemental du réaménagement de l'autoroute Jean Lesage et de la route 171 à Lévis

La directrice régionale



RENÉE CARON, agronome

JFG/RC/ dg



Lévis, le 6 juillet 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Deuxième examen de recevabilité de l'étude d'impact sur le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

Madame,

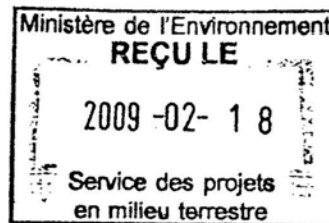
La présente fait référence à votre demande de collaboration sur la recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique, à la suite de la réception des réponses de l'initiateur du projet aux questions et commentaires formulés dans le cadre du premier examen de recevabilité. Cette demande a été transmise à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 22 juin 2009.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis, nous vous indiquons que les éléments nous concernant et requis par la directive, soit les éléments du patrimoine culturel, ont été traités de façon satisfaisante et valable en fonction du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Richard Saint-Pierre



Lévis, le 13 février 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur le réaménagement de
l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis
(3211-05-424)**

Madame,

La présente fait référence à votre demande de collaboration sur la recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique, transmise à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 26 janvier 2009.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis, nous vous indiquons que les éléments nous concernant et requis par la directive, soit les éléments du patrimoine culturel, ont été traités de façon satisfaisante et valable en fonction du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Richard Saint-Pierre



Québec, le 17 juillet 2009

Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route
171 à Lévis (3211-05-424)**

Madame,

En réponse à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires du projet de « *Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis* » (3211-05-424) et en collaboration avec la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, nous considérons que l'étude d'impact est recevable.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

GS/lb

Québec, le 16 février 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171
à Lévis (3211-05-424)**

Madame,

En réponse à votre demande du 16 janvier dernier relative à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact du projet de « Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis » (3211-05-424), nous vous transmettons notre avis s'appuyant sur l'analyse réalisée par le Service Santé environnement et Santé au travail de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Chaudière-Appalaches.

D'un point de vue de santé publique, nous estimons que l'étude d'impact portant sur le projet en titre est recevable. Nous souhaitons toutefois que certains éléments soient précisés ou complétés par l'initiateur du projet, notamment en ce qui a trait à la description du milieu humain, à l'évaluation des impacts et au programme de surveillance et de suivi environnemental.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique

GS/MS/lb

p.j.

Le 16 juillet 2009

Madame Marie-Claude Thériberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

Madame,

Nous avons bien reçu une copie du document complémentaire relativement au dossier ci-haut mentionné ainsi que votre lettre, datée du 22 juin 2009.

Nous vous avisons par la présente que nous n'avons pas de commentaires à faire concernant les réponses apportées par le promoteur.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-2263 ou par courriel à felix.lapointe@misp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Chagnon

HC/

c.c. MM. Roger Gaudreau, MSP
Raynald Chassé, MSP
Félix Lapointe, MSP

Le 6 février 2009

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 16 janvier dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen de l'étude d'impact du projet ci-haut cité en vue d'en vérifier la recevabilité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418-643-2263 ou par courriel à felix.lapointe@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Chagnon

HC/FL

c.c. MM. Roger Gaudreau, MSP
Raynald Chassé, MSP
Félix Lapointe, MSP



Le 26 janvier 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route
171 à Lévis (3211-05-424)**

Madame,

Pour faire suite à votre correspondance du 16 janvier 2009, nous avons pris connaissance du document relatif à l'étude d'impact concernant le projet susmentionné. Nous n'avons pas de commentaire à formuler. En conséquence, nous considérons l'étude d'impact recevable en ce qui concerne notre Ministère.

Nous espérons que le tout saura vous satisfaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Jean Dionne

JD/SC

Le 23 septembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

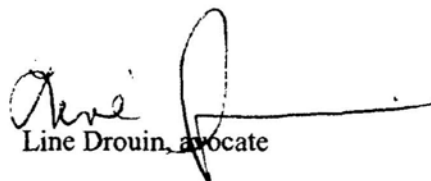
Madame,

Voici l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement au dossier susmentionné.

Nous sommes satisfaits de la réponse du ministère des Transports concernant la compensation demandée pour la détérioration et la perte d'habitats du poisson. Nous considérons que le projet est recevable et invitons le ministère des Transports à nous contacter pour préciser les modalités de la compensation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,


Line Drouin, avocate

BL/LT/lr

c. c. MM. Marcel Grenier
Alain Gosselin

Le 16 juillet 2009

Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

Madame,

Voici l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement au dossier susmentionné.

Nous avons pris connaissance du résumé de l'étude d'impacts et des réponses du consultant du ministère des Transports. La plupart des réponses sont satisfaisantes, mais aucune réponse n'a été donnée concernant un commentaire que nous formulions à notre avis du 5 mars 2009.

La section 5.5.3.2 fait état de détérioration et de perte d'habitats du poisson. Même si les pertes sont faibles et la qualité de l'habitat modeste, nous aimerions savoir de quelle façon ces pertes seront compensées. Comme suite à notre commentaire sur la section 3.3.1, il y aurait peut-être lieu d'examiner la

...verso

pertinence de jumeler l'intérêt d'un bassin de rétention qui pourrait également jouer le rôle de milieu humide, tout en compensant les pertes et les détériorations d'habitats.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Line Drouin', with a stylized flourish at the end.

Line Drouin, avocate

BL/LT/lr

c. c. MM. Marcel Grenier
Alain Gosselin

Le 5 mars 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Écifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis (3211-05-424)

Madame,

Nous avons reçu aux fins d'analyse de recevabilité une copie de l'étude d'impact concernant le dossier susmentionné.

La Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches désire ainsi porter à votre attention les commentaires suivants :

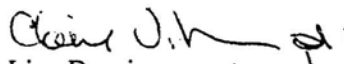
- À la section 3.3.1, on mentionne que pour documenter la présence d'habitats fauniques, le promoteur a consulté le PDRRF de 2002. S'il s'agit de sa seule source d'information, c'est à la fois assez faible et surtout pas très d'actualité. Un complément d'information est ici demandé.
- À la section 3.3.5, on indique que des signes de présence de diverses espèces ont été recensés dans la zone d'étude (pistes, etc.). Il serait pertinent de préciser cartographiquement quels sont les secteurs fréquentés par ces espèces, notamment le cerf de Virginie.
- À la section 5.2.2.2, on mentionne une légère augmentation du volume d'eau de ruissellement. Cette augmentation justifierait-elle l'aménagement d'un bassin de rétention pour mieux gérer l'augmentation des débits de crue?

...verso

- Il est question d'une faible perte de superficie de milieux humides à la section 5.3.1.1 (page 113). La superficie en cause est petite et l'impact résiduel qualifié de faible. Par contre, est-ce que des mesures seront mises en place pour éviter que les travaux aient pour effet de modifier le drainage et d'entraîner l'assèchement des superficies résiduelles en milieux humides dans la zone d'étude?
- À la section 5.3.3.1, on parle de concevoir les ponceaux, si requis, de façon à assurer la libre circulation des poissons. Le maintien de la libre circulation du poisson est un principe de base énoncé à la section 4.5 des Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques du MRNF. Advenant le cas où la libre circulation est difficile à maintenir, des discussions devront être entamées avec le MRNF pour examiner les solutions alternatives.
- La section 5.5.3.2 fait état de détérioration et de perte d'habitats du poisson. Même si les pertes sont faibles et la qualité de l'habitat modeste, nous aimerions savoir de quelle façon ces pertes seront compensées. Comme suite à notre commentaire sur la section 3.3.1, il y aurait peut-être lieu d'examiner la pertinence de jumeler l'intérêt d'un bassin de rétention qui pourrait également jouer le rôle de milieu humide, tout en compensant les pertes et les détériorations d'habitats.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,


Line Drouin, avocate

BL/lr

c. c. M. Marcel Grenier
M. Alain Gosselin

Saint-Romuald, le 11 juin 2009



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Étude d'impact du projet de réaménagement de l'échangeur de
l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis
N/Référence : 154-99-0324

Madame,

Au mois de mars 2009, vous nous avez fait parvenir vos questions concernant l'étude d'impact du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis. Nous avons terminé la rédaction des réponses aux questions ainsi que le résumé de l'étude d'impact.

Vous trouverez ci-joint 30 exemplaires de ces deux documents ainsi que les fichiers PDF sur support informatique. Je vous mentionne également que le contenu des fichiers informatiques est identique à celui des versions papiers.

Pour tout questionnement ou toute demande d'information additionnelle, je vous invite à communiquer avec monsieur Éric Archambault, responsable du dossier à notre Ministère, au numéro 418-839-7978, poste 3047.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires et du plan,

Luc Tremblay, ing., MGP

LT/ÉA/mb

p. j.

c. c. M. Richard Charpentier, ing., directeur – DCA



Saint-Romuald, le 9 décembre 2008



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Étude d'impact du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute
Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis
N/Référence : 154-99-0324

Madame,

Monsieur Henri Gilbert, sous-ministre adjoint au ministère des Transports, a déposé à monsieur Jacques Dupont, sous-ministre adjoint par intérim de la Direction générale de l'administration et des évaluations environnementales de votre Ministère, l'étude d'impact sur l'environnement du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis.

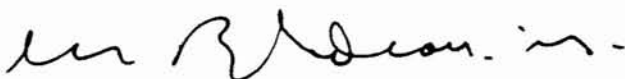
En vue de compléter le dépôt de l'étude, et conformément aux exigences de la directive, vous trouverez ci-joint 30 exemplaires de ladite étude ainsi que les fichiers PDF sur support informatique. Je vous mentionne également que le contenu des fichiers informatiques est identique à celui de la version papier. Le Ministère produira le résumé de l'étude d'impact lorsque l'analyse de recevabilité sera complétée.

Ce projet fait partie de la catégorie tarifaire 1 de l'*Arrêté du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement*, soit l'élargissement d'une route à quatre voies sur une longueur de plus d'un kilomètre, mais sur moins de deux kilomètres. Vous recevrez sous peu un chèque de 4 000 \$ conformément à la grille tarifaire à l'article 10 de l'Arrêté.

Pour tout questionnement ou toute demande d'information additionnelle, je vous invite à communiquer avec monsieur Éric Archambault, responsable du dossier à notre Ministère, au numéro 418-839-7978 poste 3047.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires et du plan,

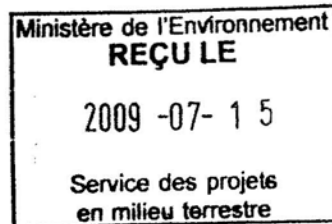


Luc Bilodeau, ing.

LB/ÉA/fl

p.j.

c.c. M. Michel Labrie, ing., directeur – DCA



Québec, le 13 juillet 2009

Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Le Secrétariat aux affaires autochtones a pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet à la suite de l'étude d'impact concernant le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis.

Après vérification, nous n'avons aucun commentaire à formuler à cette étape du projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Lucien-Pierre Bouchard



Québec, le 26 janvier 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Le Secrétariat aux affaires autochtones a pris connaissance de l'étude d'impact concernant le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis.

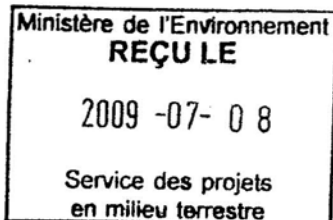
À notre connaissance, ce dossier n'entraîne aucun impact, que ce soit sur une communauté autochtone particulière ou par rapport à de possibles revendications territoriales déclarées ou potentielles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Lucien-Pierre Bouchard



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 8 juillet 2009

OBJET : **Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage
et de la route 171 à Lévis**

V/Réf. : 3211-05-424

N/Réf. : DPQA 533

Vous nous avez transmis le dossier mentionné en rubrique afin d'évaluer le volet « Bruit de source fixe et bruit routier » traité par l'initiateur de projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

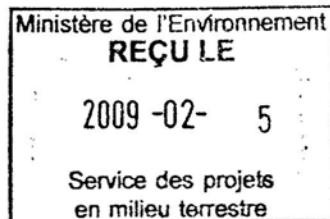
Compte tenu de notre manque de personnel spécialisé, il nous sera malheureusement impossible de le prendre en considération avant qu'une nouvelle personne ne maîtrise ce type de dossier. Soyez assuré que nous vous informerons dès que la situation sera rétablie.

Par ailleurs, nous souhaitons conserver les documents que vous nous avez fait parvenir, pour fins d'information. Si toutefois vous tenez à les récupérer, veuillez communiquer avec nous.

Merci de votre compréhension et recevez mes salutations distinguées.

Le directeur,

Michel Goulet
MG/gb



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 5 février 2009

OBJET : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et
de la route 171 à Lévis

V/Réf. : 3211-05-424

N/Réf. :

Vous nous avez transmis le dossier mentionné en rubrique afin d'évaluer le volet « Bruit de source fixe et bruit routier » traité par l'initiateur de projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

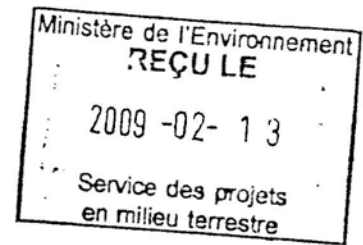
Compte tenu du départ à la retraite de M. Jean Pierre Lefebvre, il nous sera impossible malheureusement de traiter ce dossier avant qu'une nouvelle personne ne soit en poste. Nous vous retournons le dossier fourni. Nous faisons des démarches en vue de combler le poste. Soyez assuré que nous vous informerons dès que la situation aura été rétablie.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur,


Michel Goulet

MG/sv



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 février 2009

OBJET : **Avis de recevabilité « Réaménagement de l'échangeur de
l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis » — Volet
milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 541942; V/R : 3211-05-424; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 16 janvier 2009 sur la recevabilité du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis. Elle portera exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Après l'analyse du dossier, le Service des écosystèmes et de la biodiversité considère que l'étude d'impact est recevable en regard des milieux humides puisque ceux-ci ont été photo-interprétés à l'aide de photographies aériennes au 1/5000 et ont fait l'objet d'inventaires de terrain. Le vocable utilisé est cependant légèrement différent de celui de la fiche identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>) qui devrait servir de référence lors de l'identification des milieux humides.

Toutefois, la très faible superficie de milieux humides affectée par le projet (0.026 ha) conduit à juger l'étude acceptable et recevable pour le volet milieux humides malgré la description sommaire qui en est faite dans l'étude d'impact.

À moins de nouveaux développements dans le dossier, vous n'avez plus à nous considérer relativement aux milieux humides lors des étapes ultérieures de consultation du projet.

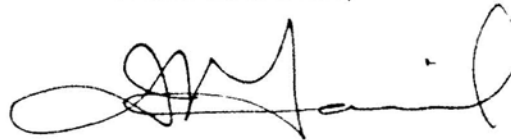
...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Adeline Bazoge au numéro suivant 418 521-3907, poste 4765.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean-Pierre Laniel

JPL/AB/se

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge,
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Walsh

DATE : Le lundi, 27 juillet 2009

OBJET : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la
route 171 à Lévis
(3211-05-424)
N/réf. : Savex-8647

Bonjour,

Voici un avis de la part de Mme Suzanne Minville en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone 418 521-3820 poste 4760.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef de service par intérim,

Minville pour :
Pierre Walsh

PW/im

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Walsh
Chef de service par intérim

EXPÉDITRICE : Suzanne Minville

DATE : Le 27 juillet 2009

OBJET : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la
route 171 à Lévis
(3211-05-424)
N/réf. : Savex-8647

À la suite de l'examen du document mentionné en objet, nous voulons apporter une précision sur le volet de la qualité de l'eau.

Des rejets d'eaux usées traitées de la municipalité de Lévis, secteur Parc de l'Érablière, sont acheminés au ruisseau Terrebonne, environ deux kilomètres en amont de la zone d'étude. En période estivale, soit du 15 juin au 30 septembre, les eaux usées traitées sont accumulées dans un bassin. Les rejets sont donc permis du 1^{er} octobre au 14 juin, soit en dehors de la période habituelle de contact avec l'eau.

Le traitement en place, des étangs aérés, n'offre pas une bonne performance pour l'abaissement des coliformes fécaux en hiver. Puisque les eaux usées sont rejetées pendant cette période, il existe un risque que le critère de contact avec l'eau (1000 UFC/100 ml) ne soit pas respecté au site des travaux. Les interventions dans le milieu aquatique devraient idéalement s'effectuer pendant la période où il n'y a pas de rejet dans le cours d'eau.


SM/im

DESTINATAIRE : Mme Marie-claude Théberge,
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Walsh

DATE : Le vendredi, 20 février 2009

OBJET : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la
route 171 à Lévis
N/réf. : Savex-8354 V/réf. : 3211-05-424

Bonjour,

Voici un avis de la part de Mme Suzanne Minville en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez la rejoindre au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4760.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef de service par intérim,



Pierre Walsh

PW/ml

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Walsh
Chef de service par intérim

EXPÉDITRICE : Suzanne Minville

DATE : Le 18 février 2009

OBJET : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la
route 171 à Lévis
(3211-05-424)
N/réf. : Savex-8354

Suite à l'examen du document mentionné en objet, nous vous avisons que nous n'avons pas de commentaires à formuler.

Nous désirons toutefois être consultés pour la suite de ce dossier.


SM/ml

Note



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 20 juillet 2009

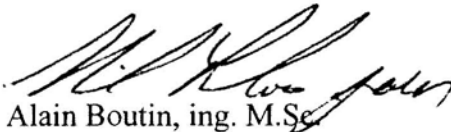
OBJET : Commentaires sur les réponses aux questions de la DÉE
du demandeur - étude d'impact sur l'environnement du
projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-
Lesage et de la route 171 sur le territoire de la Ville de Lévis

V/Réf. : 3211-05-424
N/Réf. : 3211-12-01-00424-00

En réponse à votre demande d'avis datée du 22 juin 2009, vous trouverez ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, relativement au dossier cité en objet.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le chargé de projet à la Direction régionale, M. Louis Parenteau, au 418 386-8000, poste 345.

Le directeur adjoint de la Chaudière-Appalaches par intérim,


Alain Boutin, ing. M.Sc.

AB/LP/lb

COMMENTAIRES SUR LES RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉSENTÉES AU DEMANDEUR DANS LE
CADRE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT

préparé par :

La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs

concernant

L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET DE L'ÉCHANGEUR DE
L'AUTOROUTE JEAN-LÉSAGE ET DE LA ROUTE 171 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS –
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU MDDEP

JUILLET 2009

La présente constitue la synthèse des commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement au document de réponses aux commentaires du MDDEP au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 sur le territoire de la Ville de Lévis.

Dans ce document, la DRAE indique, au meilleur de ses connaissances et selon ses champs de compétence, si tous les éléments requis par la directive du MDDEP de juillet 2005 ont été traités de façon adéquate.

Question 27 :

Il a été mentionné qu'un mur écran ne puisse être viable de par son opacité et donc du manque de sécurité de celui-ci. Il est également mentionné qu'une butte ne peut également pas être aménagée étant donné le manque d'espace. Quant est-il d'un mur végétal tel qu'on les retrouvent le long de l'autoroute 15 près de Laval? Ces murs, peu coûteux, moins opaques et prenant pratiquement la même superficie d'installation qu'un mur écran peuvent-ils être envisagés?

Question 28 :

Si le niveau de bruit ferroviaire actuel, soumis à l'addition du projet tel que décrit dépasse alors les normes établies, il s'agit quand même d'un bris au confort des citoyens et de la population. De plus, si cet échangeur provoquait des embouteillages importants auparavant, cela veut dire que les gros transporteurs devaient freiner loin de l'échangeur. Si ce nouvel échangeur fait en sorte qu'il n'y a plus d'embouteillages routiers, les gros transporteurs actionneront leurs freins moteurs beaucoup plus près qu'auparavant, augmentant ainsi considérablement le bruit ambiant du secteur.

Question 29 :

Tel qu'il a été mentionné dans plusieurs jugements, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est une Loi synthétique, englobant tous les aspects d'un territoire ainsi que les projets futurs prévus. Il est donc faux de croire qu'il faut analyser chaque projet en faisant fi des projets futurs envisagés, simplement parce qu'il s'agit d'un promoteur différent, surtout quand il s'agit de deux instances gouvernementales (ministère des Transports et municipalité). Il me semble évident que les deux projets pourraient s'accorder afin de minimiser leurs coûts respectifs (en ce qui concerne les mesures anti-bruit, par exemple).

Question 30 :

Voir le paragraphe de la question 29.

Question 35 :

Il est expliqué que l'eau ou le chlorure de calcium sera utilisé lorsque la quantité de poussière soulevée sera supérieure à $40 \text{ mg/m}^3 \times 10^3$ (exigence quantitative). L'article 17 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère mentionne plutôt une exigence qualitative : les émissions de poussières ne doivent pas produire des effets énumérés au 2^e alinéa de l'article 20 de LQE. De plus, le MDDEP demande que l'abat-poussière utilisé soit un produit certifié conforme à la norme NQ 2410-300 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 26 février 2009

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du
projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute
Jean-Lesage et de la route 171 sur le territoire de la Ville de
Lévis

N/Réf. : 3211-12-01-00424-00

V/Réf. : 3211-05-424

En réponse à votre demande d'avis datée du 16 janvier 2009, vous trouverez ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, relativement au dossier cité en objet.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le chargé de projet à la Direction régionale, M. Jean-François Beaulieu, au 418 386-8000, poste 345.

La directrice adjointe de la Chaudière-Appalaches,

A handwritten signature in cursive script that reads "Ruth Drouin".

Ruth Drouin, ing. M.Sc.

RD/JFB/lb

p. j.

COMMENTAIRES SUR LA RECEVABILITÉ DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE
D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

préparé par :

La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

concernant

L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET
DE L'ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE ET DE LA ROUTE 171 SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

FÉVRIER 2009

La présente constitue la synthèse des commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 sur le territoire de la Ville de Lévis.

Dans ce document, la DRAE indique, au meilleur de sa connaissance et selon ses champs de compétence, si tous les éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de juillet 2005, ont été traités et s'ils ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Alimentation en eau potable

À la section 5.4.6 de l'étude, concernant les puits du chemin Saint-Jean (à l'ouest de la route 171), le requérant précise que la Ville évalue la possibilité de relier le commerce situé sur le chemin Saint-Jean au réseau d'aqueduc municipal. Or, considérant le risque de contamination par les chlorures suite à l'épandage de sels déglaçants en période hivernale et puisque la Ville prolonge les conduites d'aqueduc dans le secteur, il serait pertinent de recommander de poursuivre les travaux de prolongement jusqu'à cette propriété.

Toujours à la section 5.4.6, l'étude mentionne que deux propriétés situées sur le chemin de la Coopérative pourraient être acquises et ainsi, les puits alimentant les résidences seraient fermés et colmatés selon la réglementation en vigueur. Toutefois, l'étude ne mentionne pas d'alternative advenant le cas où ces propriétés ne seraient pas acquises.

Il serait pertinent que l'étude aborde la question de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales dans le secteur. Selon les informations fournies dans la demande d'autorisation déposée par la Ville de Lévis, certaines propriétés du secteur seraient desservies par des installations septiques individuelles désuètes. Compte tenu que le projet comprend le prolongement des conduites d'égout domestique, la Ville pourrait en profiter pour régler cette problématique. De plus, pour l'élargissement de la route Lagueux, il serait nécessaire que l'étude précise si des installations septiques seront touchées par les travaux, ce qui nécessiterait des ajustements (remplacement, déplacement ou autre modification).

L'étude ne fait pas mention de la gestion des eaux pluviales. Dans la demande d'autorisation de la Ville de Lévis, un bassin de rétention est prévu afin de régulariser le débit d'eaux pluviales rejetées. Or, par l'élargissement de la route Lagueux, des superficies supplémentaires seront imperméabilisées. Le bassin suffira-t-il à évacuer les eaux pluviales? Est-ce que toutes les eaux pluviales seront acheminées vers le bassin? Un autre bassin est-il prévu? Quels seront les impacts en aval?

Excavation et travaux de nivellement

Le projet nécessitera des travaux de remblais et de déblais. Les volumes estimés de remblais et de déblais requis ne sont pas indiqués.

Le requérant doit préciser si des matériaux d'excavation en surplus (déblais) sont susceptibles d'être générés lors des travaux de construction. Le cas échéant, il doit présenter une description du mode de disposition qui sera retenu en précisant, notamment les mesures de protection qui seront prises par rapport au milieu naturel. Si les matériaux d'excavation sont susceptibles d'être contaminés, les mesures entourant leur gestion devront être détaillées.

Gestion des rebuts de construction

La gestion des matériaux de rebuts lors du réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 doit être précisée par le requérant en indiquant, notamment, quels sont les matériaux qui seront recyclés et quels sont ceux qui seront éliminés. L'identification des lieux où seront recyclés ou éliminés les rebuts est également souhaitable.

Sablières et gravières

Il serait important que l'étude précise la provenance des agrégats qui seront utilisés pour la réalisation des travaux afin de s'assurer que ceux-ci proviennent de carrières et de sablières dûment autorisées par le Ministère ou de celles possédant des droits acquis qui opèrent en toute conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement.

Terrains contaminés

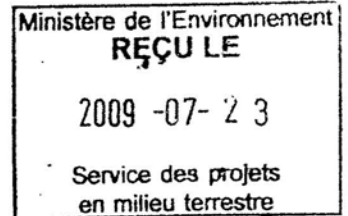
L'étude devrait mentionner qu'un plan de réhabilitation, lorsque nécessaire, sera préalablement déposé au Ministère pour approbation dans les cas de changement d'usage des terrains où logeaient d'anciennes stations-service.

Végétation et milieux humides

L'étude ne présente pas le milieu humide d'une superficie d'environ 0,1 ha localisé sur le lot 1 963 116 du cadastre du Québec, soit entre le chemin Olivier et la future rue Industrielle. Le milieu humide a été caractérisé par la firme Dessau au printemps 2008. La Ville de Lévis a demandé cette caractérisation dans le cadre de sa demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour la construction des rues Commerciale et Industrielle.

De plus, il serait pertinent que le requérant joigne les rapports de caractérisation qui ont été réalisés pour les milieux humides localisés dans le secteur ainsi que ceux concernant les ruisseaux Terrebonne et des Prairies.

Finalement, le requérant devrait spécifier dans l'étude que toutes les surfaces mises à nu aux abords des ruisseaux lors des travaux, seront végétalisées à l'aide de semences ou d'arbustes, dépendamment des endroits, de manière à réduire les impacts résiduels sur le milieu aquatique.



Sainte-Marie, le 17 juillet 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs – Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6 étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à
Lévis (3211-05-424)

Madame,

Le 22 juin dernier, vous avez sollicité notre collaboration pour le projet mentionné en rubrique. Plus spécifiquement, vous nous demandiez d'indiquer au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document traitant de l'étude d'impact sur l'environnement.

Voici un rappel des informations mentionnées dans le dit document :

- Durant les travaux de construction, les entreprises manufacturières et de distribution seront peu sensibles à la circulation de transit et ne devraient pas connaître de perte d'achalandage.
- La situation affectera plus les commerces de détail et les entreprises de services : les consommateurs seront gênés dans leurs déplacements et risquent de choisir d'autres endroits pour compléter leurs achats.
- Quelques commerces verront leurs stationnements réaménagés et des expropriations auront lieu.
- Le maintien d'une voie de circulation permettra de limiter les impacts.
- Une fois les travaux complétés, les réaménagements seront bénéfiques à la circulation des biens et des personnes (meilleur accès).
- Le potentiel de développement économique du secteur sera favorisé par la réalisation du projet.

.../2

La problématique de la circulation dans l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis est bien réelle. Les activités commerciales et industrielles du chemin Olivier et du chemin Industriel (Lévis secteur Saint-Nicolas) en passant par la route Lagueux (route 171) connaissent un développement très important depuis les vingt dernières années. De nouvelles rues sont présentement en construction.

De plus, nous constatons une augmentation du développement résidentiel dans l'arrondissement Saint-Étienne (Lévis). Cette partie de Lévis présente un potentiel majeur d'accroissement de ses activités.

Le trafic de camions lourds augmente d'année en année et continuera de croître. L'accès des travailleurs dans cette zone d'affaires devient de plus en plus difficile. Les bouchons de circulation s'étirent matin et soir aux heures de pointe et les risques d'accidents sont accrus.

Ayant été construit dans les années 1970, l'échangeur ne répond plus adéquatement à la demande actuelle ou future de trafic.

Le projet d'aménagement de l'échangeur aura des impacts favorables au niveau socioéconomique et favorisera de nouvelles constructions commerciales, industrielles ainsi que résidentielles. Cet investissement créera des opportunités.

Finalement, nous croyons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document.

Je demeure à votre disposition pour toute autre information. Je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Normand Giguère,
directeur régional

NG/sa

c.c. Mme Michèle Robert